



HAUT-COMMISSAIRE À LA PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Jacques MIGAN en missions d'échanges d'expériences à Washington DC, Paris et Bruxelles

P. 08-09

(Lire son discours à Washington DC)

Adjashè News

PRIX : 300 FCFA

PARUTION N°0256 DU MERCREDI 09 AVRIL 2025

Publication hebdomadaire d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité, enregistrée sous le Numéro 034/0000/04/54/000/000 du 21 Octobre 2005
Tél : +229 2133 2007 / 00000000 E-mail : info@adjashenews.com

TRIBUNE DE KAMAL DINE TIDJANI

RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE :

P.05

Deuxième épisode du dernier combat de Feu Imam Assifatou AMOUSSA MOHAMED



SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE SUPERVISION D'ADJARRA

Gilbert Sagbo HOUGNI désigné Directeur du Développement Local et de la Planification (DDLDP) par intérim

P.07



DIPLOMATIE

Le Bénin et la Slovénie scellent un accord historique

P.06



ASSEMBLÉE NATIONALE

La 1^{ère} session ordinaire de l'année 2025 s'ouvre ce jeudi

P. 03

(Un invite de marque : Le président du parlement panafricain)



RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ FRONTALIÈRE P.04

97 motos remises aux forces de défense et de sécurité

GUÉRITE SERVICES IMMOBILIERS

Guérite IMMO

Achat et Vente de parcelles et maisons en toute légalité

00229 0144 66 36 36

ASSEMBLÉE NATIONALE

La 1^{ère} session ordinaire de l'année 2025 s'ouvre ce jeudi**(Un invité de marque : Le président du parlement panafricain)**

Vitali BOTON, Porte-parole du Président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou Vlavanou a animé dans l'après-midi de ce mardi 8 avril 2025 un point de presse à la salle polyvalente Antoine Kolawolé IDJI du Palais des gouverneurs. Au cours de cette sortie médiatique, le porte-parole du Président VLAVONOU a fait le point de la 1^{ère} session extraordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2025. Il a aussi levé un coin de voile sur l'ordre du jour de la 1^{ère} session ordinaire de l'année 2025 qui s'ouvre le 10 avril prochain.

Au cours de cette session extraordinaire, a souligné Vitali BOTON, l'Assemblée nationale a franchi une étape historique en dotant notre pays le Bénin d'un cadre juridique pour l'organisation et le fonctionnement des chefferies traditionnelles. Adoptée à une large majorité, la loi N° 2025-09 consacre la reconnaissance officielle de ces institutions séculaires, leur conférant un rôle structurant dans la cohésion so-

ciale et le développement local. Elle définit clairement les critères d'identification des entités traditionnelles, la typologie des chefferies ainsi que les conditions de désignation des chefs, tout en garantissant leur impartialité en les éloignant de la sphère politique. Des explications apportées par Vitali BOTON, on retiendra que l'ensemble des 07 points inscrits à l'ordre du jour de cette session extraordinaire ont été examinés par les députés au cours de 05 séances plénières. Il s'agit notamment du projet de loi-cadre sur la construction et l'habitation ; du projet de loi portant modification du statut des magistrats de la Cour suprême ; du projet de loi portant modification du statut des magistrats de la Cour des comptes ; du projet de loi portant cadre juridique de la chefferie traditionnelle ; du projet de loi modifiant et complétant le Code de procédure pénale ; du projet de loi portant création de l'Agence judiciaire de l'Etat et enfin du projet de loi portant autorisation d'adhésion du Bénin au Traité de Marrakech. « Cette production législative témoigne de la dynamique parlementaire actuelle et



de la volonté d'adapter notre cadre juridique aux évolutions de notre société », a souligné Vitali Boton. Pour ce qui est de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale qui s'ouvre le 10 avril 2025 conformément aux dispositions de l'article 87 de la Constitution et de l'article 04 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, sous le

sceau du rayonnement de notre diplomatie parlementaire, Vitali Boton a annoncé qu'elle ne sera pas de tout repos pour les députés et l'ensemble de la communauté parlementaire. En témoignent les nombreux points inscrits à son ordre du jour (Voir encadré).

Un invité de marque

Au cours de la cérémonie d'ouverture de cette session, l'Assemblée nationale du Bénin aura l'insigne honneur d'accueillir une délégation de haut niveau du Parlement panafricain, conduite en personne par son président, le Sénateur Fortune Zephania CHARUMBIRA. « Cette présence distinguée témoigne de l'estime dont jouit notre institution au sein des instances parlementaires », a dit le porte-parole du Président Vlavanou pour qui l'un des principaux enjeux de cette session sera d'assurer une meilleure adaptation de notre cadre légal aux défis contemporains, qu'ils soient d'ordre économique, environnemental ou social.

D. R.



Exposé de la conférence de presse du Porte-parole du Président de l'Assemblée nationale

République du Bénin

-----@-@-@-----

ASSEMBLÉE NATIONALE

-----@-@-@-----

CABINET DU PRÉSIDENT

-----@-@-@-----

Cellule de communication

Porto-Novo, le 08 avril 2025

INTRODUCTION

Mesdames et Messieurs les professionnels des médias, C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve aujourd'hui pour partager avec vous le bilan des travaux de la première session extraordinaire de l'année 2025 de l'Assemblée nationale du Bénin et vous présenter l'ordre du jour de la première session ordinaire de l'année 2025 qui s'ouvrira le 10 avril prochain.

Je vous remercie d'avoir répondu présents à cette conférence de presse qui s'inscrit dans notre engagement de transparence et de dialogue avec vous, acteurs essentiels de la démocratie. Votre présence ici témoigne une fois encore de l'importance que vous accordez à l'action parlementaire et de votre engagement à en assurer une couverture médiatique de qualité. Ainsi que vous le savez, l'Assemblée nationale joue un rôle fondamental dans la construction et la consolidation de notre démocratie. Il est donc primordial que le travail législatif et les décisions prises en plénière soient relayés avec précision et pédagogie auprès de nos concitoyens.

Au cours de cette rencontre, nous allons passer en revue les activités menées lors de la première session extraordinaire de l'année 2025, avant d'aborder les enjeux et les perspectives de la session ordinaire qui s'ouvre le jeudi 10 avril prochain.

BILAN DE LA PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

Conformément aux dispositions des articles 88 de la Constitution et 5 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, la première session extraordinaire de 2025 a été convoquée à la demande du Président de la République avec un ordre du jour articulé autour de sept (07) points majeurs :

1. Projet de loi-cadre sur la construction et l'habitation ; 2. Projet de loi portant modification du statut des magistrats de la Cour suprême ; 3. Projet de loi portant modification du statut des magistrats de la Cour des comptes ; 4. Projet de loi portant cadre juridique de la chefferie traditionnelle ; 5. Projet de loi modifiant et complétant le Code de procédure pénale ; 6. Projet de loi portant création de l'Agence judiciaire de l'Etat ; 7. Projet de loi portant autorisation d'adhésion du Bénin au Traité de Marrakech. Durant cinq (05) séances plénières, les députés ont examiné et adopté l'ensemble de ces

textes de loi. Cette production législative témoigne de la dynamique parlementaire actuelle et de la volonté d'adapter notre cadre juridique aux évolutions de notre société.

Le vote de ces différentes lois permettra notamment de renforcer le cadre juridique de plusieurs secteurs clés tels que la justice, l'urbanisme, la défense des intérêts de l'Etat et la chefferie traditionnelle.

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Au cours de cette session extraordinaire, l'Assemblée nationale a franchi une étape historique en dotant notre pays le Bénin d'un cadre juridique pour l'organisation et le fonctionnement des chefferies traditionnelles. Adoptée à une large majorité, la loi N° 2025-09 consacre la reconnaissance officielle de ces institutions séculaires, leur conférant un rôle structurant dans la cohésion sociale et le développement local. Elle définit clairement les critères d'identification des entités traditionnelles, la typologie des chefferies ainsi que les conditions de désignation des chefs, tout en garantissant leur impartialité en les éloignant de la sphère politique. Si le débat a été nourri tant pendant les travaux en commission

que lors de la séance plénière à l'hémicycle, il n'a fait que souligner l'importance de cette réforme. La pluralité des sensibilités a enrichi l'examen du texte, et c'est dans un esprit de responsabilité que l'Assemblée nationale a su tracer la voie vers une meilleure organisation de nos autorités traditionnelles. Ce vote marque un tournant décisif pour la préservation de nos identités culturelles et la modernisation de nos institutions locales. Il convient par ailleurs de mentionner que la session a été marquée par une participation active des parlementaires, des membres du gouvernement ainsi que des représentants du Conseil économique et social pour les dossiers relevant de leurs domaines de compétence respectifs.

Au nom du Président de l'Assemblée nationale, je tiens à féliciter l'ensemble des acteurs ayant pris part à ces travaux pour leur engagement et leur sens de la responsabilité dans l'accomplissement de cette mission législative essentielle.

ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2025

Conformément aux dispositions de l'article 87 de la Constitution et de l'article 04 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, le Président Louis Gbèhounou VMLAVONOU procèdera à l'ouverture de la première session ordinaire au titre de l'année 2025 ce jeudi 10 avril, une session qui s'ouvre sous le sceau du rayonnement de

notre diplomatie parlementaire. À cet effet, l'Assemblée nationale du Bénin aura l'insigne honneur d'accueillir une délégation de haut niveau du Parlement panafricain, conduit en personne par son président, le Sénateur Fortune Zephania Charumbira. Cette présence distinguée témoigne de l'estime dont jouit notre institution au sein des instances parlementaires continentales, mais aussi de l'engagement partagé pour une Afrique unie, démocratique et résolument tournée vers le progrès.»

Ladite session s'annonce tout aussi dense et stratégique pour la vie de notre Nation. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, on peut noter :

- 1- Présentation du rapport d'activités du président de l'Assemblée nationale couvrant la période allant du 1er octobre 2024 au 31 mars 2025 ;
- 2- Proposition de loi modificative de la loi n° 2017-20 portant Code du Numérique ;
- 3- Proposition de résolution modifiant et complétant le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale ;
- 4- Projet de loi portant réglementation de la microfinance en République du Bénin ;
- 5- Proposition de loi modifiant et complétant la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin ;
- 6- Projet de loi portant statut du barreau de la République du Bénin ;
- 7- Projet de loi portant maîtrise d'ouvrage publique en République du Bénin ;
- 8- Demande de seconde lecture de la loi n° 2025-06 modifiant et complétant la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale en République du Bénin ;
- 9- Demande de seconde lecture de la loi n° 2025-01 portant organisation de l'exercice en clientèle privée des professions médicale et paramédicale de santé humaine en République du Bénin ;
- 10- Bilan d'activités et la situation financière, exercice 2022, de la Caisse des dépôts et de consignations du Bénin ;
- 11- Proposition de résolution portant code d'éthique et déontologie des députés béninois ;
- 12- Projet de loi portant autorisation d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention Internationale de la Protection des obtentions végétales (UPOV), adopté à Genève, le 19 mars 1994 ;
- 13- Projet de loi portant autorisation d'adhésion, au protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté à New York le 10 décembre 2008 ;
- 14- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord-cadre signé à Cotonou avec la Banque arabe pour le Développement économique en Afrique (BADEA), dans le cadre de la protection des investissements en Ré-

publique du Bénin ; 15- Projet de loi portant autorisation de ratification, de la Convention des Nations unies sur la Protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'Eau de 1992) ; 16- Projet de loi portant autorisation de ratification des protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan ; 17- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord d'Etablissement du Global Green Growth Institute (GGGI) ; 18- Autres dossiers.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'objectif de cette session est d'accompagner la modernisation de notre cadre institutionnel et juridique tout en garantissant la protection des intérêts économiques et sociaux de nos populations. L'un des principaux enjeux de cette session sera d'assurer une meilleure adaptation de notre cadre légal aux défis contemporains, qu'ils soient d'ordre économique, environnemental ou social. L'examen des différents textes de loi vise à améliorer l'attractivité économique du Bénin, de renforcer la justice sociale et d'encourager la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Par ailleurs, la question de la réglementation du numérique, en pleine évolution, sera débattue afin de garantir un environnement numérique sécurisé et adapté aux réalités actuelles. Au cours de cette première session ordinaire de l'année 2025, vous en conviendrez avec moi, l'Assemblée nationale jouera, encore une fois, son rôle fondamental en tant que creuset du débat démocratique et de la production législative au service du peuple béninois.

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs de la presse, Vous l'aurez compris, cette session s'annonce capitale pour le raffermissement de notre système législatif et institutionnel. Le Président de l'Assemblée nationale et l'ensemble des députés de la neuvième législature savent pouvoir compter sur votre professionnalisme pour accompagner leurs travaux par une couverture médiatique rigoureuse et une diffusion objective de l'information à l'ensemble de nos concitoyens. L'Assemblée nationale reste engagée dans une dynamique de modernisation et de transparence, et nous sommes convaincus que cette session ordinaire répondra aux attentes de nos populations. Je vous remercie pour votre aimable attention.

Le Chef de la Cellule de communication, Porte-parole du Président de l'Assemblée nationale. Vitali M. BOTON

ATELIER D'INFORMATION ET D'APPROPRIATION SUR L'INDICE DU BUDGET OUVERT

Outiller les députés pour mieux assurer le contrôle de l'action gouvernementale

Les députés membres de la Commission des finances et des échanges puis de la Commission du plan et de l'équipement de l'Assemblée nationale du Bénin participent depuis ce lundi 7 avril 2025 à un atelier à Grand-Popo.

Cet atelier qui bénéficie du soutien technique et financier de la GIZ et de l'Unité d'analyse, de contrôle et d'évaluation du budget de l'État (Unaceb) permettra aux participants de s'approprier les résultats de l'Indice du budget ouvert (IBO) de l'année 2023, d'améliorer la maîtrise du classement, de comprendre les défis concernant le contrôle budgétaire et la participation publique et de mettre en œuvre les recommandations du Partenariat en vue d'améliorer les classements pour l'année 2025. C'est du moins ce qu'a dit l'honorable Gérard Gbénonchi qui, dans son allocution, a dit toute sa gratitude au Président Louis Gbèhounou Vlavanou pour avoir autorisé la tenue dudit atelier. Il n'a pas oublié la GIZ.

Au cours des trois jours que va durer l'atelier, les participants suivront quatre communications données par des cadres de Social Watch Bénin et de la Direction générale du budget. Lesdites communications seront suivies de débats.

Outre l'objectif général clairement énoncé par le Président Gbénonchi, cet atelier permettra aussi aux participants de faire des propositions d'actions/activités susceptibles d'améliorer la transparence budgétaire, la participation publique et le contrôle budgétaire. Un outil clé de transparence

« L'indice de budget ouvert a une signification transversale avec plusieurs partenaires et l'Organisation de la Société Civile (OSC). Social Watch est le partenaire national du Partenariat International du Budget sur ce projet. Il met en œuvre les requêtes bi-annuelles et présentent les résultats... L'expérience et les divers échanges avec les partenaires ont montré que la signification des classements et les recommandations issues du Partenariat ne sont pas toujours bien comprises et maîtrisées. C'est donc dans le but de renforcer la maîtrise du contenu dudit indice et de donner l'occasion aux députés de soutenir la mise en œuvre des recommandations pertinentes que s'inscrit le présent atelier », a souligné le Président Gérard Gbénonchi.

Dans son intervention, Nils VÖSGEN de la GIZ a fait savoir que l'indice du budget ouvert est un outil de référence tant au niveau international que national. Il a ajouté qu'il joue un rôle clé dans l'évaluation de la transparence budgétaire, de la participation du public et du



contrôle budgétaire. « L'engagement du gouvernement béninois dans son programme de développement témoigne de l'importance accordée à ces principes fondamentaux », a souligné le représentant de la GIZ.

Il faut aussi souligner que le Bénin s'est soumis à l'analyse par le Partenariat International du Budget chaque deux ans depuis 2012. Ceci résulte en une publication bi-annuelle de l'Indice de Budget Ouvert (IBO) dans les trois catégories que sont : « Transparence », « Participation du public » et « Contrôle budgétaire ». Ces dernière

années, toutes les trois catégories ont connu une amélioration modeste du classement. Néanmoins, des améliorations importantes sont encore à faire, notamment dans la catégorie « Participation du public », avec un classement de 31/100 (peu de participation) et le « Contrôle budgétaire » avec un classement de 61/100 (contrôle limité).

« Aujourd'hui, le Bénin est parmi les meilleurs pays au monde et sans doute l'un des leaders en Afrique en matière de transparence budgétaire », s'est réjoui Nils VÖSGEN.

D. R.

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ FRONTALIÈRE

97 motos remises aux forces de défense et de sécurité

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Alassane Seïdou, a procédé ce mardi 8 avril à la remise officielle de 97 motos au profit des forces de défense et de sécurité. La cérémonie s'est déroulée dans l'enceinte du ministère à Cotonou.

Acquis par l'Agence béninoise de gestion intégrée des espaces frontaliers (ABeGieF), les 97 moyens roulants réceptionnés au profit des forces de défense et de sécurité vi-

sent à améliorer la mobilité des unités déployées dans les zones sensibles, notamment frontalières. Les motocyclettes, de marque Haojue, sont de type monocylindre à quatre temps, dotées d'un système de refroidissement à air. Elles sont livrées avec deux casques, un pneu de secours, un imperméable et une trousse à outils. Leur robustesse et leur adaptabilité aux terrains accidentés en font un outil stratégique face aux menaces terroristes.

La répartition de ce matériel s'effectue comme suit : 50 motos pour les unités frontalières de la Police républicaine, 35 pour l'état-major général des Forces armées béninoises, et 12 pour la Direction des services de liaison et de documentation, afin de renforcer le renseignement territorial.

Selon le directeur général de l'ABeGieF, Adam Youssoufou, cet appui, d'une valeur de 77,6 millions de francs CFA, répond aux exigences

du terrain et au mode opératoire des groupes terroristes. Le ministre Alassane Seïdou a exhorté les bénéficiaires à en faire un usage optimal et à assurer leur entretien. Et, au nom des bénéficiaires, l'Intendant commissaire divisionnaire de police Alassane Oudou a exprimé sa gratitude et réaffirmé l'engagement des forces à utiliser efficacement ce matériel pour garantir la sécurité aux frontières.

D. R.

RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE

Deuxième épisode du dernier combat de Feu Imam Assifatou AMOUSSA MOHAMED

Par Kamal Dine TIDJANI

La crise née de la succession de l'imam Assifatou AMOUSSA MOHAMED (1951-2025) n'a pas eu le temps de perdurer grâce à la diligence express du chef de l'État qui a recadré les principaux protagonistes. Ainsi, la reconnaissance de Sheikh Samad Ichaou ALAKOUKO au titre suprême d'imam de la mosquée centrale de Porto-Novo a été établie. En observance du précepte cardinal du respect de l'autorité en islam, qu'il me plaise de faire acte d'allégeance au nouvel imam. La clarification s'avère nécessaire pour le nouveau chef de la communauté musulmane à la protection divine et pour fixer les esprits qui sont irrités à l'évocation de la mémoire de son prédécesseur.

« **Le bourreau tue toujours deux fois, la seconde fois par l'oubli.** »

La parenthèse ainsi fermée, je me dois de rappeler que le devoir de mémoire est une obligation morale intemporelle qui ne permet point de ranger les défunts dans les tiroirs de l'oubli. Ainsi, c'est l'ensemble de l'œuvre de Jean d'ORMESSON (1925-2017) sur la vie et la mort qui m'inspire en ce moment où je livre le deuxième épisode du dernier combat que l'imam a livré au nom du respect de la dignité humaine.

« Il y a quelque chose de plus fort que la mort: c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants et la transmission à ceux qui ne sont pas encore, du nom, de la gloire, de la puissance et de l'allégresse de ceux qui ne sont plus, mais qui vivent à jamais dans l'esprit et dans le cœur de ceux qui se souviennent. »

Cette citation attribuée au philosophe et académicien français renvoie dans l'univers du droit à la vérité à travers le rappel indispensable du narratif, dans un contexte de domination, parce que, comme le dit si bien Elie Wiesel: « Le bourreau tue toujours deux fois, la seconde fois par l'oubli. » Même si le bourreau ici n'est pas capable de tuer, il a été capable d'humilier, de persécuter, de rabaisser et de déstabiliser. L'adversité, l'imam l'a affrontée de la plus noble des manières au cours de cette séance de conciliation qui s'est déroulée quelque part à Porto-Novo le 18 février 2025, soit un mois jour pour jour avant de rejoindre son créateur.

« **Quelle faute ai-je commise ?** »

Cette prise de parole dont les extraits ont circulé sur les réseaux sociaux a été heureusement archivée. Ceux qui ont toujours mis en cause son calme et son sens aigu de l'observation ont été comblés en raison des circonstances et des interlocuteurs à ladite réunion. En répétant à plusieurs reprises l'expression « quelle faute ai-je commise ? », en martelant qu'il demeure jusqu'à nouvel ordre celui qu'Allah a investi des charges de titulaire de l'office de l'imam de la mosquée centrale, l'imam Assifatou AMOUSSA MOHAMED a appelé au respect de sa personne et de ses fonctions. et extériorisé ce qu'il a vécu comme une frustration accumulée depuis son retour du congrès de l'Union islamique du Bénin tenu à Parakou en 2019. En effet, il s'y est rendu en faisant fi des instructions contraires reçues, en signe de protestation contre les conclusions de la médiation présidentielle, contre la volonté de ses pairs. Mieux, il ne doit échapper à personne que c'est suite à une crise que le principe de la prééminence des fonctions de dignitaire, dans l'ordre organisationnel de l'islam au Bénin, a été écarté. Sur la question de la présidence tournante à la tête de l'UIB, il était isolé d'avec les siens, au point où un des leurs a affirmé après sa mort qu'il a été victime d'une injustice pour avoir passé le témoin en 2022 à Bohicon. En effet, lorsqu'il avait pris les rênes de l'organisation faitière, ils ont rêvé d'une présidence à vie comme ce fut le cas pour ses illustres prédécesseurs, les imams centraux de Cotonou et de Natitingou de respectées mémoires. Il en a durement payé le prix. À son corps défendant, dans l'épreuve, il a pris certaines initiatives courageuses de haute portée symbolique.

« **Kiyi se omo adjatchê.** »

La persécution dont il a été la cible a aussi pris la forme d'une cabale discriminatoire digne de la période de la jahiliyyah en ce sens que l'environnement des affaires religieuses est pourvoyeur des préjugés qui donnent lieu à des antagonismes tribaux vaniteux. C'est un secret de Polichinelle que de dire qu'il a été dit qu'il n'est pas de Porto-Novo, pour reprendre l'expression consacrée « kiyi se omo adjatchê ». Cette phrase l'aurait certainement marqué au plus profond de son âme. Elle exprime aussi la lâcheté de ses



auteurs. La question qui se pose est de savoir qui est « omo adjatchê » et qui ne l'est pas ? Si ceux qui propagent cette ignominie peuvent avoir au moins une fois le courage de dresser le portrait type de celui qui peut être considéré comme « omo adjatchê » à la lumière des sciences humaines pertinentes, ils auraient rendu service à cette cité qui souffre tant à réaliser l'unité. Mais ils n'en seraient pas capables parce qu'ils ne peuvent s'aventurer sur cette piste au risque d'être recadrés, parce que notre ville est cosmopolite, parce que, de par son histoire et sa géographie, c'est une terre de rencontre des peuples, de par son aura politique, c'est la vitrine de notre pays. De telles considérations sont indignes parce qu'elles sont contraires aux valeurs éthiques et morales de l'islam. L'attachement à un territoire peut dépendre de plusieurs facteurs et le mérite d'une fonction doit dépendre du profil de chaque candidat.

Rejet de la médiocrité, de la discrimination et de l'autoritarisme issu du pacte colonial

Si ceux qui veulent continuer à diriger les musulmans de Porto-Novo ne peuvent pas se conformer aux préceptes de l'islam parce qu'ils n'ont pas eu la chance d'accéder à sa culture, parce qu'ils pensent que cela n'arrange pas leurs intérêts moraux, parce qu'ils pensent que les musulmans de Porto-Novo doivent continuer à être gérés comme à l'époque d'avant les indépendances, je voudrais préciser qu'au 21^e siècle, tout ce qui est revêtu du sceau du pacte colonial est combattu parce qu'il attise la rancœur et réveille les frustrations. La résistance opposée à l'investiture brutale intervenue le 21 mars 2025 s'ins-

crit dans cet ordre d'idée.

Si ceux qui veulent continuer à diriger les musulmans de Porto-Novo ont compris le sens de cette révolte communautaire, ils doivent réinitialiser les fondements de leur pouvoir afin que l'autorité qu'ils comptent incarner ne soit plus contestée. Le destin de toutes les communautés se joue à l'aune du rejet de toutes les formes, expressions et espèces de médiocrité qui avilissent la conscience et qui repoussent loin des sentiers du développement et de l'épanouissement collectif.

En lien avec cette sordide retrouvaille déterrée pour exclure nombre de personnes capables aux fins de réduire leurs chances d'accéder à la fonction d'imam central de Porto-Novo, je veux parler de « kiyi se omo adjatchê », il faut dénoncer une autre considération aussi dangereuse que discriminatoire. Il s'agit de la propension à réserver la fonction à une catégorie de personnes issues de certaines collectivités. Cet imaginaire doit être combattu au point de le faire disparaître de la conscience collective. L'ascension aux fonctions d'imam central devra désormais être organisée sur la base d'un appel à candidatures auquel peut prendre part toute personne justifiant d'un lien avec le terroir. La sélection devrait être conduite par un jury pluridisciplinaire composé de sachant dont la réputation auprès des pairs ne fait l'ombre d'aucun doute. Dans ce contexte, on ne parlera plus d'étranger, on ne mettra plus en évidence les origines ethniques et tribales. On mettra l'accent sur la compétence. Ainsi, on aura vaincu ensemble la fatalité de la médiocrité.

D. R.

DIPLOMATIE

Le Bénin et la Slovénie scellent un accord historique

Le Ministre des Affaires étrangères, M. Olushegun Adjadi BAKARI a reçu ce lundi 07 avril 2025, son homologue de la Slovénie, Madame Tanja FAJON. La rencontre s'inscrit dans le cadre de la visite de travail de la cheffe de la diplomatie slovène au Bénin. À l'issue des échanges, les deux pays ont signé un **Mémorandum d'Entente sur les consultations politiques et diplomatiques**.

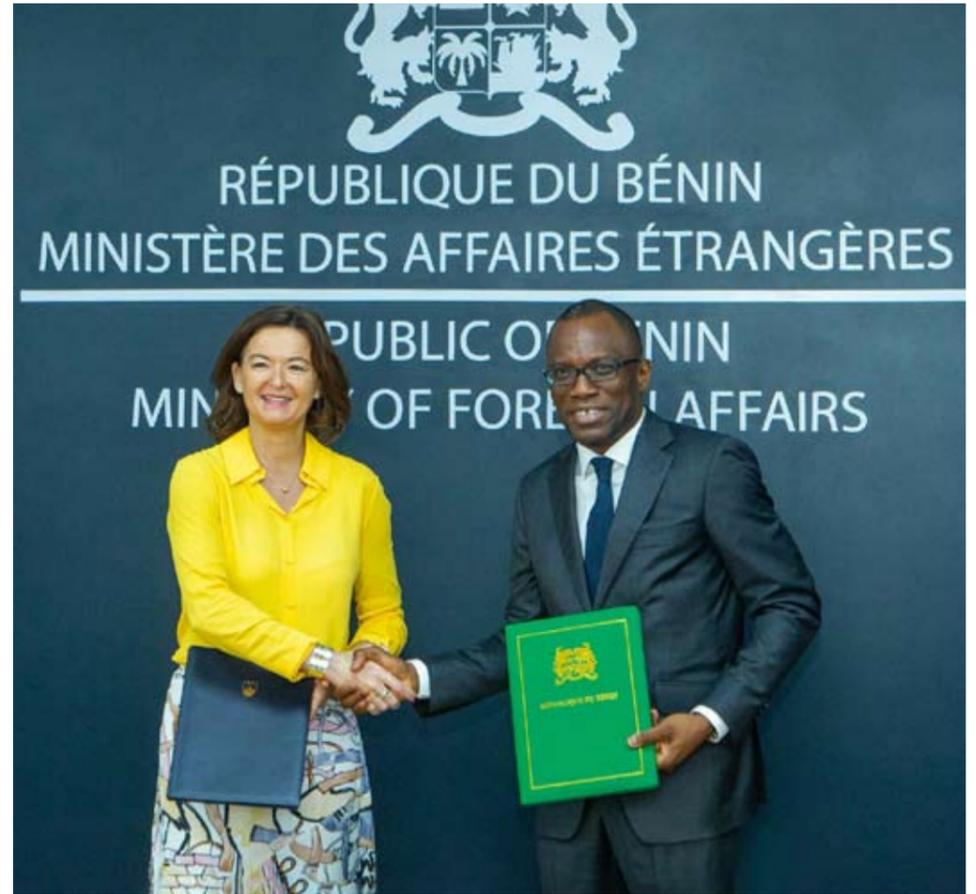
Arrivée à Cotonou ce dimanche, la Ministre des Affaires étrangères de la Slovénie, Madame Tanja FAJON s'est entretenue ce lundi 07 avril 2025 avec son homologue béninois, Monsieur Olushegun Adjadi BAKARI. Au cours de l'audience, les deux ministres ont abordé l'état des relations entre leurs pays et envisagé les perspectives de leur renforcement. Pour mieux consolider leurs liens, les deux pays ont signé un Mémorandum d'Entente sur les consultations politiques et diplomatiques. Une première entre Cotonou et Ljubljana.

À travers le document, le Bénin et la Slovénie expriment leur désir de renforcer davantage les relations bilatérales par l'établissement d'un mécanisme de consultations politiques. Les parties tiendront des consultations et des discussions régulières, afin d'examiner l'évolution des relations bilatérales entre les deux pays et d'échanger leurs points de vue sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun.

Au terme d'une séance élargie aux délégations des deux parties, la Ministre des Affaires étrangères de la Slovénie a exprimé sa satisfaction quant au rapprochement entre le Bénin et la Slovénie et à l'évolution positive de leurs relations. Madame Tanja FAJON a par ailleurs souligné la portée des accords signés à Cotonou.

Le Bénin : Un partenaire stratégique en Afrique de l'Ouest

Madame Tanja FAJON est aussi la Vice-Première Ministre de l'Union Européenne. En cette



qualité, elle a évoqué le partenariat entre le Bénin et l'UE. Selon l'ajointe à la Cheffe de la diplomatie européenne, «le Bénin est un partenaire stratégique en Afrique de l'Ouest». C'est pourquoi Bruxelles entend davantage renforcer ses liens avec Cotonou

dans divers domaines dont la sécurité, et soutenir sa marche vers le développement. La Vice-Première Ministre a, pour finir, manifesté son enthousiasme à retrouver le Bénin au prochain sommet UE-Afrique.

gouv.bj



SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE SUPERVISION D'ADJARRA

Gilbert Sagbo HOUGNI désigné Directeur du Développement Local et de la Planification (DDLP) par intérim

À la faveur d'une séance extraordinaire tenue ce mardi 08 avril 2025, la mairie d'Adjarra a connu un réaménagement notable au sein de son architecture administrative. Réuni sous la présidence du maire Germain Sourou WANVOËGBÈ, le Conseil de supervision a statué sur la démission de M. Marcellin ZOHOUN, précédemment Directeur du Développement Local et de la Planification (DDLP), survenue hier lundi 07 Avril 2025.

Dans un climat de responsabilité et de sérénité, les membres du Conseil de Supervision, soucieux d'assurer la continuité du service public et de préserver la dynamique de gouvernance locale, ont procédé à la désignation d'un intérimaire. Ainsi, le choix est porté sur un cadre aguerri de l'administration communale, en la personne de M. Gilbert Sagbo HOUGNI, actuel Chef de la Cellule

de Contrôle des Marchés Publics (C/CCMP). Il assumera désormais, à titre cumulatif, les fonctions de Directeur du Développement Local et de la Planification par intérim.

Ce choix, loin d'être anodin, repose sur un parcours d'une rare constance et sur une expérience administrative solidement enracinée. M. Gilbert Sagbo HOUGNI est en effet l'un des cadres dévoués de la mairie d'Adjarra. Il y a occupé, de décembre 2019 à décembre 2021, les hautes fonctions de Secrétaire Général, avant de servir comme Inspecteur des services de la mairie de décembre 2021 à septembre 2022. À cette riche trajectoire s'ajoute

son engagement actuel au sein de la division de la coopération décentralisée, domaine stratégique dans le processus de rayonnement territorial.

La désignation de ce cadre polyvalent a été accueillie avec satisfaction par les membres du Conseil, qui voient en lui un homme de rigueur, de méthode et de discrétion, doté d'une connaissance intime des rouages de l'administration locale. En lui confiant cette responsabilité, le Conseil entend préserver la qualité de la planification locale, pilier essentiel du développement durable de la commune.

Le maire Germain Sourou WANVOËGBÈ, a souligné l'importance d'un tel intérim dans le contexte actuel, marqué par de multiples défis de gouvernance locale, et a appelé



l'ensemble des cadres de la mairie à soutenir la mission confiée à M. Gilbert Sagbo HOUGNI pour le développement harmonieux et inclusif de la commune.

À Adjarra, le service public se veut résilient, organisé et prévoyant. Et dans cette vision de continuité et d'excellence, la désignation de M. Gilbert Sagbo

HOUGNI s'inscrit comme une promesse de stabilité et de travail bien accompli.

Le DDLP intérimaire devra donc se mettre au travail pour combler les attentes du conseil de supervision, du conseil communal et de la population. Pleins succès à lui et vive la dynamique unitaire de l'administration communale.

Cell-Com/ Mairie d'Adjarra



COTONOU COMEDY FESTIVAL

Le Bénin mise sur l'humour pour rayonner à l'international

Le Bénin vient de poser un nouveau pas dans sa dynamique de rayonnement à l'international avec la signature ce lundi 07 avril, d'une Convention d'objectifs 2025-2027 entre le Gouvernement du Bénin (via l'Agence de Développement des Arts et de la Culture - ADAC) et le Groupe Montreux Comedy, célèbre institution suisse promotrice de l'humour francophone à l'échelle mondiale.

Sous l'égide du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, Babalola Jean Michel Hervé Abimbola, cette Convention scelle la création d'un Festival international d'humour : le Cotonou Comedy Festival, dont la première édition est prévue pour décembre 2025. Ce partenariat ambitieux vise à :

Positionner Cotonou comme une capitale africaine de l'humour, Structurer une filière professionnelle de l'humour au Bénin, Former et promouvoir les talents

locaux à l'échelle mondiale, Renforce l'attractivité touristique et culturelle du pays.

Dans leurs allocutions respectives, William CODJO (DG ADAC Bénin), Grégoire FURRER (PDG Montreux Comedy) et le Ministre Abimbola ont tous salué une alliance stratégique qui marque un tournant pour les industries culturelles et créatives béninoises (ICC). À travers ce festival, le Bénin ne se contente plus de faire rire, il exporte un humour in-

telligent, enraciné, audacieux et universel.

Le Cotonou Comedy Festival s'annonce ainsi comme un carrefour culturel incontournable, un incubateur de talents, un tremplin pour la jeunesse et une vitrine panafricaine où l'humour devient vecteur de développement, de paix et de rayonnement international. Un rendez-vous inédit où le rire devient un outil de transformation nationale.

PFCOM/MTCA

HAUT-COMMISSAIRE À LA PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Jacques MIGAN en missions d'échanges d'expériences à Washington DC, Paris et Bruxelles

(Lire son discours à Washington DC)

Jacques Acheffon MIGAN, à la tête du Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption (HCPC), institution clé dans la prévention, la détection de la corruption et de la promotion de la bonne gouvernance, de l'éthique et de l'intégrité, a entamé le vendredi 04 avril, et ce, jusqu'au 24 avril prochain, des rencontres de haut niveau avec des acteurs majeurs de la lutte anti-corruption à l'échelle internationale.

Le Haut-Commissaire à la Prévention de la Corruption sera en effet respectivement à Washington DC, à Paris et à Bruxelles où il aura des échanges avec des personnalités influentes du domaine de la lutte contre la corruption au niveau international. Cette série de missions extérieures ambitieuses et stratégiques destinée à intensifier les initiatives de gouvernance et à promouvoir une gestion transparente des ressources publiques, reflète l'engagement sans faille du Bénin pour s'imposer comme un modèle de lutte contre la corruption en Afrique et au-delà.

« Dans le contexte de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2024, où le Bénin a obtenu une place de choix parmi les pays les moins corrompus d'Afrique de l'Ouest et de toute l'Afrique, la participation de M. Jacques Acheffon MIGAN à ces différentes rencontres internationales incarne la volonté du gouvernement béninois de se positionner en acteur incontournable sur la scène mondiale. L'objectif de ces missions est de capitaliser sur cette avancée pour tisser des partenariats stratégiques et attirer des soutiens financiers destinés à consolider les réformes internes déjà entreprises et à renforcer l'efficacité du HCPC ».

La participation à ces discussions de haut niveau à l'international est la preuve si be-

soin en est encore que « le Bénin, désormais classé 7e en Afrique et 69e au niveau mondial, fait preuve d'une détermination renouvelée dans l'implémentation de réformes structurelles visant à assainir la gestion des ressources publiques ».

Aperçu de l'agenda de travail du Haut-Commissaire à la prévention de la corruption

À Washington DC, le Haut-Commissaire à la prévention de la corruption prendra part au Forum mondial sur les partenariats pour la lutte contre la corruption qui se tiendra au siège de la Banque mondiale les 8 et 9 avril 2025

Il s'engagera dans des discussions stratégiques avec ses homologues des organes anti-corruption venus du monde entier et des experts et responsables de la Banque Mondiale, une institution clé dans la lutte mondiale contre la corruption.

À cette occasion, Jacques Acheffon MIGAN mettra l'accent sur les efforts accomplis par le gouvernement béninois en matière de lutte contre la corruption et nouera des partenariats avec ses homologues dans le sens de la capitalisation de leurs expériences et avec des organisations pouvant appuyer son institution dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de prévention.

Ces partenariats représentent un levier essentiel pour mobiliser des ressources et pour définir et mettre en œuvre des solutions innovantes, permettant de renforcer la transparence dans l'utilisation des fonds publics et de garantir une gestion plus éthique des ressources au niveau global.

M. Jacques Acheffon MIGAN, en échangeant avec ses pairs et des responsables de la Banque Mondiale, mettra en

avant les réformes engagées par le Bénin, renforçant ainsi le positionnement du pays comme un modèle dans la région de l'Afrique de l'Ouest en matière de gouvernance et de transparence.

L'étape de Paris

À Paris, la mission du Haut-Commissaire s'intensifiera avec des rencontres de haut niveau destinées à solidifier les relations entre le Bénin et la France dans la lutte contre la corruption.

Une rencontre est prévue entre le Procureur National Financier, M. Jean-François Bohnert, et M. Jacques Acheffon MIGAN et sera une belle opportunité pour discuter des pratiques françaises en matière de lutte contre la corruption, notamment en ce qui concerne les procédures judiciaires, les mécanismes de contrôle et les investigations financières. Ces échanges permettront d'explorer des solutions pratiques pour renforcer la coopération judiciaire entre les deux nations, dans le but de mieux lutter contre la corruption transnationale.

Parallèlement, la rencontre avec Mme Isabelle Jegouzo, Directrice de l'Agence Française Anticorruption (AFA), offrira un cadre pour approfondir la collaboration dans les domaines de la prévention et de la détection des actes de corruption. En collaborant avec l'AFA, le Bénin pourra bénéficier de nouvelles stratégies, de recommandations et de soutien technique pour renforcer son dispositif national de lutte contre la corruption, tout en développant des projets communs visant à améliorer la transparence dans les administrations publiques.

Dans le même cadre et toujours à Paris, à l'Organisation Internationale de la Francophonie (Lire + OIF), M. Jacques Acheffon MIGAN rencontrera Mme Eugénie Fournet, Attachée de pro-



grammes au Pôle État de droit, Droits de l'Homme et Justice, pour renforcer les synergies en matière de gouvernance démocratique et de lutte contre la corruption. Cette rencontre visera à explorer des axes de collaboration pour intégrer des mécanismes de lutte contre la corruption dans les initiatives de la Francophonie, tout en développant des programmes de formation et de sensibilisation.

Plusieurs rencontres prévues à Bruxelles

Enfin, à Bruxelles, le Haut-Commissaire à la prévention de la Corruption aura des échanges fructueux avec des responsables du Service Public Fédéral des Affaires Étrangères, tels que M. Laurent Tasquin et M. Ward Den Dooven, afin de saisir des opportunités de coopération internationale.

Le Bénin mettra en avant son engagement à lutter contre la corruption et explorera les possibilités de renforcer la coopération dans le cadre des conventions internationales sur la gouvernance et la lutte contre la corruption. Des échanges avec M. Luc Meuter, Commissaire de la Police Judiciaire belge, permettront de développer des stratégies communes pour lutter contre la criminalité fi-

nancière et renforcer les capacités des autorités béninoises dans les enquêtes anticorruptions.

De plus, M. Jacques Acheffon MIGAN s'entretiendra avec Mme Coppens d'Eckenbrugge, responsable de l'éducation à la citoyenneté mondiale chez Lire + Enabel, pour discuter des programmes de formation visant à sensibiliser les citoyens à l'importance de l'intégrité et de la lutte contre la corruption. Ces échanges permettront de consolider les efforts du Bénin pour améliorer ses pratiques de gouvernance et participer activement à la coopération internationale contre la corruption, tout en s'appuyant sur l'expérience et les initiatives de ces institutions partenaires de premier plan.

Au total, on retient que les différentes rencontres prévues à l'agenda Jacques Acheffon Migand, permettront de renforcer la coopération internationale et de promouvoir une gouvernance plus transparente et responsable. En alignant les objectifs du HCPC avec ceux de ses partenaires internationaux, le Haut-Commissaire maximisera l'impact des initiatives du Bénin, tout en attirant des financements internationaux pour des projets de lutte contre la corruption.

SUITE EN PAGE 09

Lire le discours de Jacques Miguan, à Washington DC

C'est avec un profond honneur et une détermination sans faille que je prends la parole aujourd'hui, le 8 avril 2025, devant cette auguste Assemblée, au nom de la République du Bénin et du Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption (HCPC). Nous nous réunissons aujourd'hui autour d'une cause commune et urgente : renforcer les efforts mondiaux pour lutter contre la corruption à travers des partenariats efficaces et novateurs. Le Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption, que j'ai l'honneur de diriger, a pour mission fondamentale de promouvoir et de suivre l'application des mesures anticorruption au sein des institutions et administrations de l'État. Nous œuvrons également à la mise en place d'actions de prévention dans les secteurs publics et privés, pour un changement durable et profond.

Le monde fait face à des défis socio-économiques majeurs, dont la corruption est un des principaux moteurs. Ce fléau touche de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables, freine la croissance économique et nuit au développement humain. Il constitue un obstacle majeur au progrès en détournant des ressources cruciales et en compromettant nos chances de bâtir un avenir prospère et équitable pour tous.

C'est cette réalité qui est bien comprise par l'Alliance internationale des Chasseurs de la Corruption (ICHA) du Groupe de la Banque mondiale et le Programme mondial de Lutte contre la Corruption pour le Développement (AC4D), qui nous ont invités à ce Forum pour relever ces défis et encourager une action collective résolue.

Le 9 décembre 2024, nous avons célébré le 21^e anniversaire de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC), marquant ainsi la ferme volonté

de la communauté internationale de lutter contre la corruption sous toutes ses formes, et ce, partout dans le monde.

Depuis l'adoption de cet instrument fondamental, des progrès considérables ont été réalisés, et mon pays, le Bénin, a également enregistré des avancées notables. Cependant, des défis persistent.

La place de l'éducation dans la lutte contre la corruption est désormais incontestable. Elle est le levier essentiel pour former une génération de citoyens intègres et responsables. Ce processus doit commencer dès les premières étapes de la scolarité, se prolonger tout au long du parcours académique et être intégré dans la culture des jeunes générations. Le but étant de cultiver dès le plus jeune âge des valeurs d'intégrité et de probité.

C'est dans cette perspective que l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) a placé au cœur de ses priorités pour 2024, le thème «S'unir avec la jeunesse contre la corruption : Former l'intégrité de demain».

Impliquer la jeunesse dans la lutte contre la corruption est crucial, car ce sont eux qui porteront demain les valeurs d'intégrité et de transparence. Il est impératif de protéger ceux qui dénoncent les actes de fraude et de corruption. À cet égard, nous œuvrons actuellement au Bénin pour mettre en place un cadre législatif visant à assurer la protection des lanceurs d'alerte, dont l'action courageuse mérite d'être soutenue. De plus, notre pays est en plein cœur de réformes ambitieuses visant à instaurer une gouvernance transparente et intègre. De nombreux mécanismes ont été mis en place pour lutter contre la corruption et sanctionner les actes corruptifs. Cependant, ce fléau reste tenace, et c'est pourquoi nous avons choisi de nous concentrer sur la prévention.



C'est dans cette logique qu'a été créé, par la loi, le Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption, un organisme qui fait ses preuves et qui contribue à des avancées significatives. Le rapport 2024 de Transparency International a d'ailleurs montré que le Bénin a progressé dans la lutte contre la corruption, se classant au 69^e rang sur 180 pays, avec un score de 45 points sur 100.

Néanmoins, il est crucial de renforcer notre coopération avec les institutions internationales. La lutte contre la corruption ne peut être menée de manière isolée. Elle nécessite une action concertée, une mutualisation des ressources et un partage d'expériences entre tous les acteurs concernés. C'est pourquoi ce forum est d'une importance capitale. Il nous offre une plateforme stratégique pour échanger sur les meilleures pratiques, identifier les nouvelles menaces et explorer des solutions innovantes. L'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les dispositifs de transparence, la pro-

tection des lanceurs d'alerte et le renforcement des institutions de contrôle sont des pistes essentielles sur lesquelles nous devons concentrer nos efforts.

Il est également impératif de renforcer la collaboration entre les États, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé. C'est ensemble, unis dans nos engagements, que nous pourrons bâtir des sociétés plus justes, plus transparentes et plus équitables. Permettez-moi, au nom du Bénin et du Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption, de remercier chaleureusement les organisateurs de ce forum pour leur initiative et leur engagement.

Je réitère l'engagement du Bénin à travailler sans relâche aux côtés de nos partenaires pour bâtir un monde où l'intégrité et la justice sont les pierres angulaires du développement durable. Un monde, enfin, débarrassé de toutes formes de corruption.

Vive les partenariats pour la lutte contre la corruption !

Vive un monde libre de corruption !

Je vous remercie

Je me cultive

CONNAISSEZ-VOUS LES CRIS DES ANIMAUX?

- *L'abeille - bourdonne
- *L'agneau - bêle
- *L'aigle - glapit, trompette
- *L'alouette - grisolle, tirelire
- *L'âne - brait
- *La bécasse - croule
- *La bélette - belotte
- *Le béliet - blatère
- *La biche - brame, rait, rée
- *Le boeuf - beugle, meugle, mugit
- *Le bouc - béguète, chevrote
- *La brebis - bêle
- *Le buffle - beugle, mugit, souffle
- *Le butor - bouffe
- *La caille - carabe, caquète, carcaille, courcaille, margaude, margote
- *Le canard - cancaue ou nasille
- *Le cerf - brame, rait, ralle ou rée
- *Le chacal - aboie, jappe, raule
- *Le chameau - blatère
- *Le chat - miaule, ronronne
- *Le chat - huant - chuinte, hue, hulule, ulule
- *Le cheval - s'ébroue, hennit
- *La chèvre - béguète, bêle, chevrote
- *Le chevreuil - brame, rait, rée
- *Le chien - aboie, clabaude, grogne, hurle, jappe, crie
- *Le chien de chasse - clatit, donne de la voix
- *La chouette - chuinte, hue, hulule, ulule
- *La cigale - chante, craquète, stridule
- *La cigogne - claquète, craque, craquète, glottore
- *Le cochon - grogne, grouine
- *La colombe - roucoule, émit
- *Le coq - chante, coquerique
- *Le corbeau - croasse, graille
- *La corneille - babille, craille, crialie, croasse, graille

- *Le coucou - coucoule
- *Le courlis - siffle
- *Le crapaud - coasse
- *Le crocodile - lamente, pleure; vagit
- *Le cygne - siffle, trompète
- *Le daim - brame, rait, rée, râle
- *Le dindon - glouloute
- *L'éléphant - barète, barrit
- *L'épervier - glapit, piaille
- *L'étourneau - pisote
- *Le faisan - crialie
- *Le faon - râle
- *Le faucon - réclame
- *La fauvette - zinzinule, fredonne
- *Le geai - cacarde, cajole, jase
- *Le goéland - pleure
- *La grenouille - coasse
- *Le grillon - craquète, crisse, grésille, grésillonne
- *La grive - gringotte
- *La grue - craque, gruine
- *La guêpe - bourdonne
- *Le hibou - bouboule, froue, hulule, miaule, ulule
- *L'hirondelle - gazouille, stridule, trisse
- *La huppe - pupule
- *La hyène - hurle
- *Le jars - crialie, jargonne
- *Le lapin - clapit, couine, glapit
- *Le léopard - miaule
- *Le lièvre - couine, vagit
- *La linotte - gazouille
- *Le lion - grogne, rugit
- *Le loriot - siffle
- *Le loup - hurle
- *Le merle - appelle, babille, flute, siffle
- *La mésange - zinzinule, titine
- *Le milan - huit

- *Le moineau - chuchote, pépie
- *La mouche - bourdonne
- *Le mouton - bêle
- *L'oie - cacarde, crialie, siffle
- *L'orfraie - hurle
- *L'ours - grogne, gronde, gromèle
- *La panthère - rugit
- *Le paon - braille, crialie
- *La perdrix - cacabe, glousse, rappelle
- *Le perroquet - cause, jase, parle, piaille, siffle
- *Le phoque - bêle, grogne, rugit
- *La pie - babille, jacasse, jase, jasarde
- *Le pigeon - caracoule, roucoule
- *Le pingouin - brait
- *Le pinson - ramage, siffle, frigotte
- *La pintade - cacabe, crialie
- *Le porc - grogne
- *La poule - caquète, claquète, crétèle, glousse
- *Le poussin - piaille
- *Le ramier - gémit
- *Le rat - couine
- *Le renard - glapit, jappe, glousse, crie
- *Le rhinocéros - barète, barrit
- *Le roitelet - gazouille
- *Le rossignol - chante, gringotte
- *Le sanglier - grommelle, grumelle, nasille
- *La sauterelle - stridule
- *Le serpent - siffle, souffle
- *Le singe - crie, hurle
- *La souris - chicote, couine
- *Le taureau - mugit, beugle
- *Le tigre - feule, miaule, râle, rauque, peule
- *La tourterelle - caracoule, gémit, roucoule
- *La vache - beugle, meugle, mugit (cri sourd et prolongé)

Coin d'Humour

Quelques définitions rendues faciles pour tous

- *SOCIALISME:** Tu as deux vaches, et tu donnes une à ton voisin. les modifies pour qu'elles vivent 100 ans, mangent une fois par mois et se traitent elles-mêmes.
- *COMMUNISME:** Tu as deux vaches, le gouvernement prend les deux et te donne le lait. *SOCIÉTÉ CHINOISE: Tu as deux vaches, tu vends le lait à tes compatriotes et tu produis du lait en plastique pour exporter au reste du monde.
- *FASCISME:** Tu as deux vaches, le gouvernement prend les deux et te vend le lait. *SOCIÉTÉ NOIRE: Tu as deux vaches, tu les abats le même jour et tu rêves que des donateurs ou la communauté internationale t'en donnera d'autres. Tu te rends dans une église ou une mosquée pour prier Jésus ou Mahomet pour qu'ils t'en donnent d'autres. Tu fais 40 jours et 40 nuits sans manger ni boire pour que les vaches tombent du ciel. Tu récites «je vous salue Marie» un millions de fois sans succès. Tu cherches les passages qui parlent de vaches dans la bible ou le Coran et tu lis pendant de longues nuits avec un pasteur ou un Imen espérant voir les vaches apparaître. A la fin et à force de lire la bible ou le Coran, tu deviens un prophète de la bonne nouvelle des vaches qui viendront bientôt. Tu meurs pauvre dans une misère extrême.
- *NAZISME:** Tu as deux vaches, le gouvernement les prend et te tue.
- *CAPITALISME TRADITIONNEL:** Tu as deux vaches, tu vends une et tu achètes un mâle. Tu multiplies tes vaches et il y a croissance économique. Tu les vends, tu prends ta retraite et tu vis sur tes bénéfices.
- *CAPITALISME MODERNE:** Tu as deux vaches, tu vends une et tu achètes un mâle. Tu multiplies tes vaches et tu achètes celles de tes voisins. Ces derniers deviennent tes bergers, tu les payes en monnaies de singe et ils meurent pauvres.
- *SOCIÉTÉ AMÉRICAINE:** Tu as deux vaches, tu vends une et tu obliges l'autre à produire du lait comme 4 vaches. A force de produire au delà de sa capacité, elle meurt. Tu prends un consultant pour faire une autopsie afin de mieux comprendre les raisons de cette mort.
- *SOCIÉTÉ HAÏTIENNE:** Tu as deux vaches, ton voisin les empoisonne pour que vous soyez dans le même désespoir. Il va boire son clairin et se rejouit de ta perte. Vous croupissez tous ensemble dans la misère et vous jouez chaque jour à la lotterie pour espérer de vous tirer de cette misère.
- *SOCIÉTÉ FRANÇAISE:** Tu as deux vaches, tu te mets en grève parce que tu veux une troisième.
- *SOCIÉTÉ ALLEMANDE:** Tu as deux vaches, tu

Recette de cuisine

Caviar d'aubergine au miel et au romarin

INGRÉDIENTS

/ POUR 4 PERSONNES

- 2 BELLES AUBERGINES
- 4 BRINS DE ROMARIN FRAIS
- 2 GOUSSES D'AIL
- 4 CUILLÈRES À SOUPE DE MIEL LIQUIDE
- 4 CUILLÈRES À SOUPE D'HUILE NEUTRE
- 2 PINCÉES DE POIVRE BLANC
- FLEUR DE SEL

RÉALISATION

- DIFFICULTÉ : FACILE
- PRÉPARATION : 20 MN
- CUISSON : 30 MN
- TEMPS TOTAL : 50 MN

PRÉPARATION

COUPER LES AUBERGINES EN DEUX DANS LE SENS DE LA LONGUEUR. TAILLER LA CHAIR À L'AIDE D'UN COU-TEAU EN FORMANT UN GRILLAGE. PLA-CER SUR CHAQUE MOITIÉ D'AUBERGINE UN BRIN DE ROMARIN. PRÉCHAUFFER LE FOUR À 180°C (THERMOSTAT 6). MÉLANGER DANS UN PETIT BOL À LA FOURCHETTE LA MOITIÉ DE L'HUILE, LA

FLEUR DE SEL, LE POIVRE BLANC, LA MOITIÉ DU MIEL ET L'AIL PILÉ. VERSER CETTE VINAIGRETTE SUR LES AUBERGINES. ENFOURNER 30 MINUTES À 180°C. A LA SORTIE DU FOUR, ENLEVER LA CHAIR À L'AIDE D'UNE GRANDE CUILLÈRE. METTRE DANS UNE CASSEROLE, PORTER SUR FEU DOUX ET ÉCRASER À L'AIDE D'UNE FOURCHETTE EN AJOUTANT LE RESTE D'HUILE ET DE MIEL LIQUIDE. SAISIR AINSI LE CAVIAR D'AUBERGINES AU MIEL. DRESSER DANS DES COUPELLES OU DANS UN GRAND BOL, DÉCORER DE ROMARIN.



Journal d'information, d'analyse et de publicité

Aut N° 814/MISD/DC/SCC
DU 11 octobre 2005

DEPOT LEGAL N° 10413 DU
11/06/2018
ISSN 1840-9067

Direction Générale
Directeur de Publication
Max Gaspard ADJAMOSSI
97083087/64045158

Rédacteur en Chef
Achille OUSSOU
97172283/60300025

Secrétaire de Rédaction
Alexis DEGILA
97572538/95303029

Rédaction
Marius COCOU
Max ISHOLA
Alexis COPINA

Direction Commercial
Nicaise Cocou A
97092692

Graphisme
G. DANSOU

INCLUSION SOCIALE

Le Bénin renforce son engagement en faveur des enfants autistes

Le Gouvernement du Bénin, sous l'impulsion du Président Patrice TALON, continue d'affirmer son engagement en faveur de l'inclusion sociale et de la protection des personnes en situation de handicap. Le mercredi 02 avril 2025, à l'occasion de la Journée Mondiale de Sensibilisation à l'Autisme, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance a initié et tenu une activité à Cotonou. Il s'agit d'un atelier de capitalisation à mi-parcours du projet pilote de prise en charge intégrée des enfants autistes dans les communes de Cotonou et d'Abomey-Calavi.

Cet atelier ayant réuni les bénéficiaires, la Fédération des Associations des Personnes handicapées du Bénin, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet et des organisations non gouvernementales a permis de faire le point des actions menées depuis le début de ce projet, d'évaluer ses impacts immédiats et de définir des orientations certaines pour l'atteinte de ses objectifs.

Au cours des échanges, l'Association des Parents d'Enfants Autistes, à travers sa Vice-présidente, a exprimé sa gratitude au Gouvernement du Bénin qui a initié et financé entièrement ce

projet. De son discours et des témoignages recueillis au terme de la séance, on retient une satisfaction générale. Face aux micros des journalistes à la fin de l'atelier, plusieurs parents ont partagé avec émotion les progrès réalisés par leurs enfants grâce à ce projet.

L'autre étape importante de la séance fut la communication ayant porté sur « Autisme et les apprentissages : Présentation sur les meilleures pratiques pédagogiques favorisant l'inclusion des enfants autistes dans le système éducatif ». Elle a été donnée par Madame Dima JERADI, orthophoniste, dont les détails ont montré l'importance de la prise en charge de l'autisme.

Une mère, visiblement émue, a témoigné : « Depuis que mon fils bénéficie de cet accompagnement, il arrive à mieux communiquer avec nous. Avant, il restait isolé, mais aujourd'hui, il interagit avec ses camarades à l'école. C'est un grand soulagement pour notre famille ».

Un enseignant spécialisé impliqué dans le projet a également souligné : « Ce programme nous aide à mieux comprendre comment adapter notre pédagogie aux



besoins spécifiques des enfants autistes. Nous voyons déjà des améliorations dans leur comportement et leur apprentissage».

Pour sa part, la Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance a salué les progrès déjà enregistrés dans la mise en œuvre du projet. Elle a mis en exergue l'accès amélioré aux consultations médicales et aux soins, l'accompagnement personnalisé des enfants en milieu scolaire et familial, ainsi que l'organisation de cadres d'échanges impliquant parents, enseignants et professionnels de l'autisme.

Ces avancées constituent des pas significatifs vers une meilleure intégration des enfants autistes dans la société. « En matière de handicap en général et d'autisme en particulier, chaque petit progrès représente une grande barrière levée », a souligné Madame Véronique TOGNIFODE.

Depuis plusieurs années, le Bénin a adopté une politique volontariste en matiè-

re de réduction des inégalités et d'inclusion des personnes en situation de handicap. Cet engagement s'est traduit par la promulgation de la loi N°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées, ainsi que par l'adoption de plusieurs décrets et arrêtés facilitant l'application de cette loi. L'occasion a été également de savoir qu'un réseau d'échanges d'informations se met déjà en place progressivement pour permettre aux parents d'enfants autistes et les autres acteurs de mieux interagir.

Le Gouvernement a démarré la phase pilote du projet de prise en charge intégrée des enfants autistes depuis quelques mois déjà dans les communes de Cotonou et d'Abomey-Calavi. Conçu pour répondre aux besoins spécifiques des enfants autistes, ce programme repose sur cinq axes stratégiques et mobilise une synergie d'acteurs autour de l'enfant, notamment des professionnels de la santé et de l'éducation, ainsi que les familles et les communautés.



De belles perspectives pour 431 enseignants

Dans une démarche résolument tournée vers l'amélioration de la qualité de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP), le Gouvernement à travers la Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle par intérim, Madame Véronique TOGNIFODE, a procédé le samedi 5 avril 2025 au lancement officiel de l'évaluation diagnostique des enseignants Agents Contractuels de Droit Public de l'État (ACDPE) recrutés en 2008 et affectés dans les établissements de l'EFTP.

Cette initiative du Gouvernement du Président Patrice TALON s'inscrit dans la continuité de l'évaluation réalisée en 2019 au profit des enseignants du secondaire général. Elle vise à améliorer la qualité de l'enseignement technique en alignant les formations sur les besoins du marché du travail. À l'endroit des 431 candidats issus de 32 corps de métiers et qui composent dans 12 centres dont celui du Lycée Technique d'Amitié Sino Béninoise d'Akasato, la Ministre a invité chacun d'eux à la concentration tout en leur souhaitant une bonne chance.

Au terme du lancement officiel et face aux médias, la Ministre TOGNIFODE a souligné l'importance de cette évaluation qui permettra de dresser un état des lieux des compétences actuelles des enseignants de cette catégorie. Elle a insisté sur le fait que cette démarche ne vise pas à sanctionner, mais plu-

tôt à identifier les besoins en renforcement de capacités afin de proposer des formations ciblées.

« La réussite à cette évaluation représente une opportunité majeure pour les enseignants ACDPE de l'EFTP. Les résultats permettront d'identifier leurs besoins en formation et ouvriront la voie à leur intégration dans les différents cadres d'emplois des fonctionnaires de l'Etat. C'est une étape décisive dans l'amélioration du statut des enseignants et le renforcement du système éducatif technique et professionnel », a-t-elle déclaré.

La Ministre a également invité les surveillants et les acteurs impliqués dans l'organisation à la vigilance. Le lancement de cette évaluation diagnostique marque une étape déterminante dans la mise en œuvre des réformes du secteur éducatif et témoigne de l'engagement du Gouvernement



à bâtir un système d'enseignement technique et professionnel performant, inclusif et résilient.

Avant la distribution des épreuves, une minute de silence a été observée en mémoire de l'ex Ministre, feu Kouaro Yves CHABI. La cérémonie de lancement s'est déroulée en présence du Préfet de l'Atlantique, Monsieur Jean-Claude CODJIA, du Directeur de l'Office du Baccalauréat, Monsieur Alphonse da SILVA, de plusieurs cadres et acteurs du système éducatif béninois.

gouv.bj